qui ont été faites par divers membres notamment par MM. Driou, Loucheur, Valcke, Marsy, etc. Il rappelle en passant la belle fête polyglotte du 13 mars qui a réuni une assistance aussi nombreuse que choisie. Les discours importants qui ont été prononcés à cette occasion par MM. Pinloche, Leburgue et Duhamel ont affirmé une fois de plus non seulement la vitalité du Cercle mais encore son incontestable utilité et les services qu'il est appelé à rendre.

M. Tanchou a été fréquemment applaudi.

M. Duhamel, en quelques paroles très heureuses, remercie les membres du Cercle de leur dévouement à l'œuvre entreprise.

Il espère, dit-il, que chacun s'efforcera à préparer des conférences, des causeries. Il engage en outre tous les membres à entretenir correspondance avec l'étranger. Un service est établi dans ce but au Cercle ; il donne déjà d'excellents résultats.

Prochainement, c'est-à-dire lorsque les beaux jours seront arrivés, nous organiserons, dit-il, quelques pic-nics, voire même quelques excursions.

Cette proposition est saluée de chaleureux applaudissements.

M. Dubreucq rend compte de la situation financière qui est toujours très prospère.

Après quelques paroles de M. Gaillard, le Cercle reprend l'ordre de ses exercices habituels.

Mardi prochain : 1° Correspondance commerciale : anglais, M. Duhamel; allemand, M. Ed. Koppen, Van Lacke; espagnol, M. X...; 2° conférences, lecture de journaux; 3° Bibliothèque, exercices divers.

Une retraite flamande au Saint-Sépulcre. — Aujourd'hui dimanche, à six heures du soir, s'ouvrent, en l'église Saint-Sépulcre, les exercices de la Retraite pascale pour les paroissiens flamands.

Pendant la semaine, du lundi au vendredi, tous les soirs à huit heures un quart, aura lieu un salut avec instruction et chant flamand. La journée du samedi sera consacrée aux confessions.

Le dimanche, 3 avril, à la messe de sept heures, communion générale et le soir, à cinq heures et demie, salut de clôture.

Cette retraite sera prêchée par M. l'abbé Bekemans, missionnaire diocésain.

Au Cercle d'études du Raverdi. — On nous prie de rappeler que c'est aujourd'hui, à 5 heures précises, qu'aura lieu chez M. Millescamps, place St-Jean-Baptiste, la conférence privée que nous avons annoncée.

Une réunion des tertiaires à la Maison des Œuvres. — Les tertiaires de la Fraternité des hommes de Roubaix et de celle de Wattrelos se sont réunis, samedi soir, à la Maison des Œuvres, Grande Rue, pour entendre un évêque franciscain de passage à Roubaix.

Mgr Césaire, évêque de Vaga et vicaire apostolique du Chang Tong-Oriental, commence par remercier les tertiaires d'être venus si nombreux le saluer, puis dans une causerie tout intime et émaillée de fines anecdotes, il expose les mœurs des chrétiens chinois, leur foi inébranlable, leur ferveur qu'il donne en exemple à ses auditeurs.

Après un chaleureux vivat chanté à Mgr Césaire, l'évêque de Vaga donne sa bénédiction et la réunion prend fin vers neuf heures et demie.

A la « Ruche Roubaisienne ». — Le Conseil s'est réuni et a statué sur les affaires suivantes :

1° M. le Président donne lecture d'une pétition des entrepreneurs du Blanc-Seau. Cette pétition n'est pas admise momentanément, il est nécessaire de prendre des renseignements au sujet des prix qui sont donnés par lesdits entrepreneurs. Le Conseil a ajourné la discussion de cette pétition à la prochaine réunion ;

2° Renouvellement des pouvoirs de M. Vaillant, directeur des travaux pour l'année 1898 ;

3° Le Conseil décide que pour les constructions à faire cette année, le forfait sera appliqué pour les maisons ouvrières. Quant aux autres, on fera l'adjudication à la mesure en prenant toutefois un entrepreneur général pour chaque quartier responsable, pour que les travaux soient finis avant l'hiver ;

4° M. le président donne lecture de sept demandes de nouveaux sociétaires. Ces demandes sont agréées par le Conseil ;

5° Lecture a été faite du rapport de M. Vaillant, architecte, sur les travaux qu'il a visités dans les maisons construites par M. Dezit, architecte, en 1896, au Carihgny. — Cet architecte ayant fait des difficultés, il en a été donné avis à M. Dubuisson, expert nommé par le Tribunal de Lille.

La grève de l'établissement Henry Ternynck et fils. — [illegible], dans la journée de samedi, [illegible] les tisserands grévistes de l'établissement de MM. Henry Ternynck et fils, fabricants, boulevard de Fourmies.

Cinquante grévistes ont regagné l'atelier samedi matin, et vingt-trois autres en ont fait autant à la rentrée de une heure et demie.

Il ne reste plus actuellement qu'une quarantaine de tisserands en grève et tout fait supposer qu'ils ne tarderont pas à suivre l'exemple de leurs camarades.

Le fait du jour. — On parle beaucoup, à Roubaix, des incidents de ces derniers jours, et surtout de ceux de la Mi-Carême. Mais les dames et les jeunes filles, de quoi causent-elles surtout ? Quel est, pour elles, le fait du jour ? Ce sont naturellement les expositions, si belles, en ce moment, des nouveautés de la saison. On détaille la jolie robe remarquée à telle vitrine, l'élégante chaussure aperçue autre part, et surtout le chapeau, le ravissant chapeau examiné longuement à l'étalage de la modiste en renom.

Le chapeau n'est-il pas la partie la plus difficile, la plus délicate, la plus importante de la toilette féminine ? Il m'a semblé que grand nombre de coquettes s'arrêtent avec une préférence marquée devant le magasin de Mme Degrave-Lespiat, Grande Rue, 42. Il s'y trouve, en effet, des modèles d'un goût raffiné, bien faits pour attirer l'attention des élégantes. Mme Degrave excelle, en effet, à donner aux chapeaux une tournure, un cachet, qui en doublent la valeur. Cela ne l'empêche pas de les céder à des conditions invraisemblables de bon marché.

Ajoutons que l'on trouve aussi dans cette maison tout ce qui a rapport aux accessoires de la toilette, et que les modistes et les couturières peuvent y trouver, à des prix réduits, toutes les fournitures nécessaires à leur métier.

L'Œuvre de la Bouchée de Pain et du prêt du couchage. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La quête faite le dimanche de la Mi-Carême par le « Club des Intimes » au profit de l'œuvre, a produit la somme de 268 fr. 15 cent.

» Le Comité félicite et remercie chaleureusement les jeunes gens de cette société qui se sont généreusement dévoués en joignant à leurs plaisirs le souvenir des malheureux.

» Produit du tronc du local de l'œuvre, 15 fr. 35.

» Dons reçus : Anonyme, un lot vieux vêtements; M. Alf. Bayart, un lot vieux cuir; Anonyme, 31 œufs; Mme Leroy, 4 pains blancs de deux livres.»

Société photographique de Roubaix. — La commission de la société rappelle à tous ses membres et informe les amateurs de photographie, qu'une conférence sur le développement sera donnée au local, 35 rue Neuve, le lundi soir, 28 mars.

La conférence sera suivie d'une série de projections représentant les principaux monuments de la ville de Bruges.

Modes. — *Au Grand Camélia*. — L'exposition générale des chapeaux d'été de ce coquet magasin, dont la vogue est incontestable, attire, en ce moment, toutes les dames élégantes. On y voit aussi une grande quantité de fournitures pour la saison, telles que fleurs, rubans, fantaisies qui, sous l'habile direction de Mme Ph. Wattel, deviendront les ravissants chapeaux que ses nombreuses clientes apprécient tant.

Un salon spécial, confortablement et gracieusement installé, contient les plus jolis modèles des dernières créations de Paris.

Tout le monde sait que le *Grand Camélia* se trouve au numéro 22, de la Grande Rue.

Est-ce une vengeance ? — Dans la nuit de vendredi à samedi, un individu a badigeonné au goudron toute la vitrine du magasin de M. Oscar Lecomte, chapelier rue Neuve. Pendant toute la journée un ouvrier a été occupé à nettoyer la façade.

La police informée s'est mise aussitôt en campagne pour rechercher l'auteur de cet acte inqualifiable, mais, jusqu'à présent, elle n'a pu le retrouver.

Une chute grave boulevard de Strasbourg. — Un ouvrier charpentier travaillant pour le compte de MM. Delcourt frères, entrepreneurs, rue Pellart, était occupé à une nouvelle construction, samedi, vers trois heures, boulevard de Strasbourg.

A un certain moment, le malheureux ouvrier, par suite d'un faux mouvement, perdit l'équilibre et fut précipité dans le vide d'une hauteur de sept mètres environ. Il fut relevé aussitôt par ses camarades de travail qui allèrent aussitôt chercher M. le docteur Leurète.

Le praticien a donné les premiers soins au blessé, Pierre Kerkove, âgé de quarante-deux; demeurant au Sapin-Vert, à Wattrelos, et a constaté une double fracture de la jambe droite ainsi que des contusions multiples sur tout le corps et une plaie de plusieurs centimètres de longueur au cuir chevelu.

Après lui avoir appliqué un pansement sommaire, M. le docteur Leurète a fait transporter d'urgence le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Un vol audacieux. — Il y a quelques jours, M. Desrousseaux-Desfrennes, rue Pauvrée, s'aperçut qu'un individu s'était introduit le matin dans son domicile et ne s'était retiré qu'après avoir fouillé plusieurs meubles et enlevé une somme de 22 francs.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, était bientôt informé de ce vol et aussitôt il ouvrit une enquête, au cours de laquelle il apprit qu'un jeune homme du nom de Benoit Bauters, âgé de 16 ans, demeurant rue Decrême, cour de la Balance, avait été aperçu sur le toit de la maison de la rue Pauvrée, voisine de l'habitation de M. Desrousseaux ; il semblait y travailler en qualité de manœuvre de couvreur.

Vendredi, ce jeune homme était appréhendé et conduit par devant M. Squivée. Confronté avec plusieurs témoins, Benoit Bauters fut reconnu pour être l'individu aperçu sur le toit.

Malgré ses dénégations, il a été maintenu en état d'arrestation et transféré, samedi après-midi, à Lille, pour être mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Une arrestation pour vol. — En vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Gachon, juge d'instruction du parquet de Lille, les agents de sûreté Cochez et Labbé ont arrêté, vendredi soir, Cyrille Houzé, âgé de dix-sept ans, demeurant rue de Naples. Ce jeune homme est inculpé de vol ; il a été écroué au dépôt.

Une arrestation pour outrage public à la pudeur. — Un tisserand, Louis Friquet, âgé de 47 ans, demeurant rue des Arts, impasse Mozart, a été arrêté pour ivresse et outrage public à la pudeur, rue Neuve.

La constatation des décès. — Conformément à une décision prise par le Conseil municipal, la ville sera, à partir du 1er avril, divisée en huit sections au lieu de six pour les constatations des décès. Les deux nouveaux médecins chargés de ce service sont MM. Dereguaucourt et Leandre Dupré.

Chevaux emballés. — Vendredi soir, vers huit heures, M. Félix Soez, blanchisseur à Lambersart, passait, Grande-Rue, avec son attelage, quand soudain ses chevaux prirent le mors aux dents.

Ce n'est qu'avec l'aide de M. Desobry, marchand de liqueurs à Wattrelos, qu'il parvint à maîtriser ses chevaux. Il n'y a eu aucun accident à déplorer.

Arrestation d'un expulsé. — Le service de la sûreté a procédé, vendredi soir, à l'arrestation de Jules Bogard, débourreur, âgé de 41 ans, demeurant rue Fulton, cour Saint-Joseph, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du samedi 26 mars : Hommes et femmes, 299 ; enfants, 280. — Refuge de nuit, 29 lits occupés.

Croix. — *Après le conseil de revision*. — La soirée du conseil de revision des jeunes conscrits de Croix a été marquée, vendredi, de quelques scènes tumultueuses qui vaudront à leurs auteurs d'être poursuivis pour bruit et tapage nocturne.

Une bande de douze ou quinze jeunes gens, dont la plupart avaient passé le vendredi devant le conseil de révision siégeant à Roubaix, se trouvaient vers onze heures du soir à l'estaminet des Sapeurs-Pompiers, Grand'-Place. Une querelle pour des futilités s'éleva bientôt entre les nommés Cate et Liénard Oscar, au point que Dekeyser Henri dut intervenir pour les séparer.

En sortant de là, les compagnons se rendirent à l'estaminet du *Sans-Souci*, rue Léon Gambetta. La discussion recommença entre les deux jeunes gens et dégénéra bientôt en rixe. Dekeyser intervint une deuxième fois.

Prévoyant que des scènes de désordre pouvaient se produire chez eux à cette heure tardive — il était onze heures et demie — les cabaretiers firent sortir les consommateurs, n'en laissant que trois qui paraissaient peut être plus raisonnables.

Dekeyser, qui était sorti avec les autres, devint furieux et se mit en mesure de rentrer; il heurta si violemment la porte que le panneau inférieur en fut brisé. De la porte sa fureur se porta sur les volets des fenêtres, il les arracha et les jeta au milieu de la rue.

Tant de bruit avait réveillé les enfants de la maison, qui se mirent à crier de frayeur. Sur ces entrefaites le beau-fils du cabaretier sortit par une porte de derrière pour aller quérir le garde Spriet, mais il ne put le faire sans attirer l'attention de Henri Dekeyser, dont la colère n'était point calmée. Il en reçut un violent coup de tête en pleine poitrine, mais réussit toutefois à gagner la maison du garde.

Le garde Spriet chercha tout d'abord à calmer Dekeyser et le reconduisit près de l'église Saint-Martin en le priant de se coucher. A peine l'avait-il quitté que le jeune homme se précipitait à nouveau contre la porte de l'estaminet du *Sans-Souci*, où il voulait à toute force rentrer. Ce que voyant, le garde lui mit la main au collet et le conduisit au violon.

Samedi matin, après interrogatoire de M. Seguin, commissaire de police, Dekeyser a été mis en liberté provisoire. L'enquête continue.

— *Un vol de linge*. — C'est déjà une vieille histoire. La semaine dernière la maison de M. Hospied mercier, a été visitée par un malfaiteur qui, en se retirant, a, croit-on, emporté quelques draps et chemises. Contrairement à l'assertion d'un de nos confrères, aucune plainte n'a été déposée au sujet de cette affaire.

— *Nécrologie*. — On annonce la mort, dans sa cinquante-septième année, de M. Alfred Honorez, comptable pendant vingt-neuf ans chez MM. Ferlié père et fils, à Roubaix. Ses funérailles auront lieu le mardi 29 courant, à dix heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. 32783d

Wasquehal. — *Un Triduum préparatoire au temps pascal*. — Un Triduum préparatoire au temps pascal aura lieu, dans la paroisse, lundi 28 mars, mardi 29 et mercredi 30. Le salut sera chanté tous les soirs, à huit heures. Les instructions seront données par M. l'abbé H. Boeda, vice-doyen, curé d'Estaires, ancien curé de Wasquehal.

Nous sommes persuadés que les habitants de Wasquehal se rendront en très grand nombre à ces saluts pour entendre la parole si éloquente et si convaincue de leur ancien pasteur ; ils montreront ainsi toute leur gratitude à ce prêtre dévoué.

Lys. — *L'état de santé* de M. Edouard Parent ne s'est pas amélioré pendant la journée de samedi. La commotion cérébrale qu'il a ressentie laisse le malade, depuis son accident, dans un état de prostration tel qu'il n'a pas encore repris connaissance. Aussi les docteurs qui le soignent doivent-ils attendre plusieurs jours avant de se prononcer.

Flers. — *Une chute de voiture*. — Un voiturier de M. Hurtu François, Charles Croes, est tombé samedi matin, vers dix heures, du haut de son équipage, au moment où il se trouvait devant la brasserie Lepers. Il fut relevé avec une grave contusion à la tête et reçut immédiatement les soins de M. le docteur Delannoy.

Communications

LA FRATERNELLE. — La commission rappelle à tous les sociétaires qu'une assemblée aura lieu le dimanche 2 mars, chez M. Pollet, rue des Arts, à huit heures du soir.

VENDRE DU BON
VENDRE BEAUCOUP
VENDRE BON MARCHÉ

Telle est la devise de la grande laiterie d'Oostcamp qui vend en ce moment son délicieux beurre **3.30** le kilog.
A ce prix tout le monde peut en manger.
Rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Machine à écrire « EMPIRE » 375 frs. 7, rue Chats-Bossus, Lille. Dem. catalogue. 21893—4350

1.400 clients servis dans la localité et les environs sont une garantie pour les personnes qui désirent être servies en confiance, tant pour la pose des dents que pour les soins de la bouche. En ce cas, s'adresser à M. Pouack, dentiste, 56, rue d'Inkermann, visible les mardis, jeudis et vendredis de midi à 5 heures. 27020—43877

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing ; au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Wattreuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Succès scolaire. — Nous apprenons que M. Alphonse Pollet, fils de M. Alphonse Pollet-Lemaire, vient de subir avec succès, en Sorbonne, les épreuves du baccalauréat ès-lettres (philosophie 2e partie).

Une nouvelle représentation d'« Athalie » par les élèves de l'Institution du Sacré Cœur. — Nous apprenons avec satisfaction que le vénéré supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, M. le chanoine Leblanc, a autorisé une nouvelle représentation d'*Athalie*, accédant en cela aux nombreuses demandes qui lui étaient parvenues.

Cette dernière représentation aura lieu jeudi prochain, 31 mars, à quatre heures et demie, dans la salle de la rue du Sergent-Bobillot.

Nul doute que la séance n'obtienne encore un véritable succès.

La retraite pour les flamands. — La retraite pour les flamands commencera à l'église Saint-Jacques, mercredi 30 mars, à huit heures du soir, et sera prêchée par le R. P. Debo, Redemptoriste.

Un insoumis. — Vendredi après-midi, les agents de service aux environs de la frontière, ayant remarqué parmi les individus qui venaient d'être expulsés de Belgique un jeune homme qui devait encore être soumis à des obligations militaires, lui demandèrent ses papiers; le malheureux avoua aussitôt qu'il s'était soustrait, en passant à l'étranger, à une période d'instruction de vingt-huit jours.

Il se nomme Jules Danguy, âgé de 31 ans, charpentier, né à Vihenes (Mayenne).

Il a été mis samedi après-midi à la disposition de l'autorité militaire.

Il appartient au 104e régiment d'infanterie.

Arrestation de deux fraudeurs. — Un jeune domestique de Lille, Léon Hock, était allé faire visite à des amis à l'estaminet du Cuirassier ; il avait risqué de se munir d'un kilog. de tabac à fumer, mais il ne put aller plus loin que le bureau de La Marlière.

Achille Quivy, rattacheur, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, a été arrêté avec une charge de 180,000 allumettes, valeur 180 fr.

Halluin. — *Grave accident*. — M. Henri Carton, âgé de 54 ans, négociant et boulanger, rue des Ecoles, était occupé, vendredi, vers cinq heures et demie du soir, à faire du coupage sur une machine actionnée par un moteur à gaz ; en avançant une botte de paille, le pouce de la main droite fut pris dans le nœud coulant d'une ficelle, dont l'autre extrémité s'enroulait en même temps autour de l'un des rayons du volant. Le bras, entraîné par la ficelle, fut affreusement broyé, à la hauteur du coude; l'extrémité des os était à nu et une partie de l'avant-bras était réduite en bouillie. Quant au pouce, il avait été complètement arraché.

On appela en toute hâte les docteurs Pierchon et Mahieu qui firent un premier pansement pour arrêter le sang qui coulait à flots.

Il était urgent de prendre sans retard une décision : le blessé lui-même, qui n'a cessé de faire preuve d'un courage vraiment surhumain, demandait qu'on en vînt aussitôt à l'amputation.

On dépêcha un exprès à Lille pour prévenir M. le chanoine Carton, curé de Saint-Pierre-Saint-Paul, qui partit aussitôt en voiture avec MM. les docteurs Duret et Vampéteghem, de la Faculté catholique ; ces messieurs n'arrivèrent à Halluin que vers une heure du matin.

Après un rapide examen les quatre docteurs, MM. Duret, Vanpeteghem, Pierchon et Mahieu furent unanimes à reconnaître que l'amputation ne pouvait être évitée; on avait d'abord proposé de s'en tenir à la désarticulation du coude, mais on reconnut que l'humérus avait été gravement atteint et que l'amputation devait se faire plus haut, à mi-distance entre l'épaule et le coude.

M. Carton fut endormi contre son gré et, à trois heures du matin, tout était terminé.

Nous avons eu, de M. le docteur Pierchon, les nouvelles les plus rassurantes de la victime de cet affreux accident : l'après-midi, la fièvre ne s'était pas encore déclarée et, sauf complications, tout faisait prévoir que l'opération suivrait son cours normal.

— *Les malversations d'un contremaître*. — **L'affaire** du contremaître Tourain sera appelée à l'audience du Tribunal correctionnel de jeudi prochain 31 mars; de nombreux témoins seront entendus.

Communications

COMBATTANTS DE 1870-71. — La commission rappelle aux membres de la société la réunion de dimanche prochain, 27 courant. — Ordre du jour : 1. Règlement des cotisations; 2. Réception des nouveaux sociétaires; 3. Renseignements relatifs à la médaille commémorative de 1870 ; 4. Plusieurs magnifiques tableaux (sujets militaires) offerts par des membres de la société, seront tirés au sort à l'issue de la séance entre tous les présents. Réunion de la commission à 1 heure, les sociétaires à 3 heures.

L'ASSOCIATION DES COIFFEURS. — Le président de l'Association amicale des coiffeurs de Tourcoing, a l'honneur de prier les membres de ladite société ainsi que MM. les coiffeurs de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu dimanche 27 courant, à huit heures et demie du soir, au café Bonte, place de la République, pour la disposition à prendre en vue des obsèques de M. Verschuerre, leur collègue.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS DE TOURCOING. — Réunion trimestrielle, aujourd'hui dimanche, au siège de la société café Veuve Leclercq: à 4 heures 1/2 très précises, pour les membres de la commission; à 5 heures 1/2 très précises, pour les membres de la société. But: 1° perception des cotisations; 2° inscription de nouveaux adhérents; 3° vote d'un commissaire en remplacement de M. Lothé, démissionnaire; 4° narration sur l'expansion française aux colonies de 1878-1898 et récits patriotiques par le président.

LILLE

Le lieutenant colonel Farinaux. — Parmi les récentes promotions militaires, nous devons signaler celle de l'un de nos concitoyens, M. Auguste Farinaux, promu au grade de lieutenant-colonel et affecté au service d'état-major.

Nominations ecclésiastiques. — M. Costenoble vicaire à La Gorgue, est nommé chapelain de Frais-Marais, à Douai.

M. Patoir, vicaire à Quiévrechain, est transféré à Saint-Amand-les-Eaux.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 26 mars 1898*. — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — **Le conflit sanglant entre terrassiers, boulevard Gambetta, à Tourcoing**. Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les détails de la grave scène de désordre qui s'est produite mardi dernier dans la matinée, boulevard Gambetta, à Tourcoing.

Trois des individus arrêtés ont comparu aujourd'hui en police correctionnelle; chacune des affaires a été appelée séparément, mais nous avons cru bon de les réunir ici.

Le premier des prévenus se nomme Philippe Swaelens, il est âgé de 27 ans, et demeure à Roubaix; il est inculpé d'entraves à la liberté du travail.

M. Louis Hurtebeize, chef d'équipe, raconte les faits au Tribunal. Une équipe de terrassiers de M. Delemer, entrepreneur, était occupée à des travaux d'agrandissement de l'usine de MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta. Lundi dernier — lendemain de la Mi-Carême — on prévint les ouvriers que ceux qui ne travailleraient pas l'après-midi seraient remplacés. Sur quinze, deux seulement se présentèrent, les nommés Lapauw et Catteau.

Le lendemain mardi, ceux qui se présentèrent reçurent leur compte. On but beaucoup, et bien vite ils furent ivres.

Vers neuf heures du matin, Swaelens s'approcha de Lapauw qui chargeait un tombereau, et l'injuria grossièrement; il alla même jusqu'à lui dire: « Je vais prendre la pioche et te la f... sur la tête. »

Ce fut le signal d'une bagarre ; la police intervint ; il fallut même le secours des pompiers.

Auguste Lapauw fait une déclaration analogue.

Le prévenu Swaelens dit ne se souvenir de rien ; il était ivre.

Après une plaidoirie de Me Parmentier, le Tribunal lui inflige huit jours de prison et 5 francs d'amende.

— Joseph Lanckriet, vingt-huit ans, terrassier à Roubaix, est prévenu de rebellion et d'ivresse. Au moment où, dans la bagarre, l'agent Destombes arrêtait le nommé Deschatte, cet individu arriva, brandissant une bouteille dont il menaçait l'agent, et, à l'aide de quelques camarades, parvint à dégager l'homme. Mais ce ne fut que pour le remplacer, car le brave représentant de l'autorité, aidé de deux pompiers, put arrêter Lanckriet.

Mis en liberté provisoire à son arrivée au Parquet à Lille, le prévenu avait promis de se présenter à l'audience d'aujourd'hui, mais il a eu garde de le faire. C'est par défaut qu'il est condamné à dix jours de prison et 5 francs d'amende.

— Même inculpation de rebellion et d'ivresse contre Jean Desprez, 42 ans, qui, arrêté, a opposé aux agents une vive résistance ; il attrape 10 dix jours de prison et 5 francs d'amende.

LES MANIFESTATIONS DE LA MI-CARÊME. — Nous avons raconté jeudi l'aventure de François Boulanger qui, au passage du char des « Défenseurs du Drapeau, » avait pris si énergiquement, contre un agent, la défense du jeune vendeur de journaux anarchistes. Le casier judiciaire est arrivé. Le prévenu est condamné à 10 jours de prison avec sursis.

UN GARÇON BRASSEUR de Roubaix est poursuivi pour blessures par imprudence et contravention à un arrêté municipal: il a renversé un vieillard, boulevard de Metz. 50 francs pour ce délit et 6 francs pour la contravention.

AU CABARET. — Dimanche dernier, J.-B. Vanesl[illegible] a frappé dans un cabaret M. Louis Naessens, de Tourcoing. Il l'a encore attaqué le lendemain. Coût: un mois de prison.

IGNOBLE AFFAIRE. — Un individu de 57 ans, Henri Dusurmont, de Tourcoing, est inculpé d'un attentat aux mœurs. Il est condamné à 13 mois de prison et 16 francs d'amende.

EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE A L'USINE LEROUX LAMOURETTE. — Me Brackers d'Hugo, avocat de l'ouvrier blessé, a produit des certificats nouveaux. Le jugement sera rendu à huitaine.

AFFAIRES DIVERSES. — Pierre Fiolet, 12 ans, vol d'une charrette, en correction jusqu'à 18 ans 1/2. — Léonie Rosseuw et Eugène Vincke, adultère et complicité, 1 an de prison. — Léonard Vanpanteghem, mendicité et expulsion, 2 mois. — Louis Glorieux, expulsion, 2 mois. — Charles Willems, mendicité, 3 jours.

— Georges Vandebussche, 15 ans 1/2, de Roubaix, fraude, 6 jours et 500 fr. — André Adam, 23 ans, peigneur à Roubaix, rue Franklin, 119, fraude, 2 mois et 500 fr. — 2 mois et 500 fr. à Pierre Potteau, 16 ans, à Croix; 15 jours et 500 fr. à Joseph Barthelemy, 24 ans, matelot, pour fraude.

— Auguste Delplanque, 22 ans, boucher à Tourcoing, accusé d'avoir battu deux jeunes gens qui sortaient du bal Seynaeve, rue de Gand, est acquitté.

Concerts & Spectacles

Un grand concert organisé par les associations amicales des écoles rue Decrême et rue Saint-Vincent sera donné aujourd'hui, dimanche, à six heures et demie, dans la salle des fêtes, à l'Hôtel-de-Ville. Mlle Hodüm et MM. Quinchon, F. Petit, L. Desanois, Vermeire, Fougerat, E. Tiberghien, P. Janssens et F. Hugue s'y feront entendre successivement.

Le piano sera tenu par M. Albert Cousu et la soirée sera terminée par *La Gifle*, comédie en un acte, interprétée par MM. A. Fougerat, F. Cantermann et E. Flahaut.

Théâtre de Roubaix. — *Direction : Mme veuve G. Deschamps*. — Pour les bénéfices de M. Gustave Deschamps et de Mlle Louise Deschamps, dimanche 27, lundi 28, mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 mars 1898, représentation du grand succès : *Les Aventures de Thomas Plumepatte*, pièce à grand spectacle en 5 actes et 11 tableaux, par M. Gaston Marot, avec le concours de la troupe *The Albertiny's*, les vrais créateurs de la pièce à Paris, au théâtre du Château-d'Eau.

Grande mise en scène, costumes nouveaux, quatre grands décors nouveaux, machination nouvelle et grand orchestre.

Ouverture des bureaux : le dimanche à 6 heures 1/4, les autres jours à 7 heures 1/4. Lever du rideau : le dimanche à 7 heures et les autres jours à 8 heures.

Le concert-spectacle organisé par le cercle dramatique « Molière ». — Nous avons annoncé que le cercle dramatique « Molière » avait organisé pour aujourd'hui dimanche, un grand concert-spectacle. Cette fête aura lieu dans la salle des fêtes du café Pandore, à six heures précises.

La partie lyrique de cette séance comprend un chœur, des airs pour baryton, des duos et des morceaux pour violoncelle. Dans la partie dramatique figurent un drame en un acte, *Marcel* et deux comédies, l'une en un acte, *Grassot embêté par Ravel* et l'autre en deux actes, *Poisson d'avril*.

Le piano sera tenu par Mlle Marie Penez.

Une soirée intime offerte par la « Grande Harmonie ». — La *Grande Harmonie* offrira une soirée intime à ses membres honoraires, samedi prochain, 2 avril, à huit heures et demie, en son local, Hôtel des Pompiers. Nous publierons ultérieurement le programme de cette soirée.

Un concert par l'Union des Trompettes. — Voici le programme du concert suivi de bal que la société offrira à ses membres honoraires, le dimanche 27 mars, en son local, café Philémon, rue Pierre-Motte :

1. Grande fantaisie de concours, Jacquemain, Union des Trompettes; 2. Sainte-Cécile, ouverture, Jacquemain, Union des Trompettes, solistes Jean Vanderaghem et Henri Vermeire; 3. Mélodie, de Gounod, M. Delgranges; 4. Equilibres de chaises, par trois membres du Club excelsior; 5. Pasquilles Tourquennoises, XXX; 6. Les Serpentins, travail de dislocation, par les frères Emile; 7. Monologue dramatique, R. Naessens; 8. Grande scène comique, par le clown Toby et son ami Auguste.

Croix. — C'est aujourd'hui que la « Jeunesse Dramatique des Francs » (et non pas Démocratique, comme il a été dit par erreur) donnera une soirée dans la salle des fêtes de Croix.

NORD

Un jeune meurtrier à Dunkerque. — La police de Dunkerque a mis en état d'arrestation un jeune homme de quatorze ans, Jules Hochart, qui a porté un coup de tranchet à son camarade d'atelier, Homère Debroucker.

Celui-ci, atteint au côté droit, est dans un état désespéré.

Douai. — *Un incendie à la caserne Durutte*. — Vendredi, vers onze heures du soir, le feu a pris dans une des caves de la caserne Durutte, occupé par le 15e régiment d'artillerie.

La pompe du régiment et deux pompes de la ville, mises en batterie, sont parvenues à éteindre le feu vers quatre heures du matin.

On ignore la cause de l'incendie, mais l'on suppose qu'un militaire a communiqué le feu aux matières combustibles en fumant dans la cave.

Terrible accident à Hellemmes

Une Maison qui s'effondre. — Deux Ouvriers tués. --- Deux blessés

La tempête, qui souffle avec violence depuis vendredi, a causé samedi matin un terrible accident à Hellemmes.

Sous la violence du vent, une maison en construction s'est effondrée. Quatre ouvriers qui se trouvaient dans la cave ont été ensevelis. Après de longs et pénibles efforts, deux de ces malheureux furent retirés morts, les deux autres grièvement blessés.

Le bruit de cet accident s'est répandu rapidement en ville, où il a causé une pénible impression, et faisait l'objet de toutes les conversations.

L'immeuble effondré

Ce terrible accident s'est produit rue Ghesquières, sur le territoire d'Hellemmes.

Cette rue Ghesquières va de la rue Victor-Hugo vers Hellemmes, à proximité de la deuxième barrière de Lezennes.

On élève actuellement dans cette rue plusieurs constructions. Tout à l'extrémité, près des champs, presque en rase campagne, M. Dieudonné, ancien douanier, ancien chauffeur retraité de la Compagnie du Nord, avait acheté du terrain et se faisait bâtir un immeuble.

La maison avait huit mètres de façade sur douze de profondeur. Elle comprenait au rez-de-chaussée deux pièces contiguës et une cuisine. Elle était surmontée d'un seul étage composé de deux salles et de mansardes.

M. Dieudonné faisait construire cette maison pour son compte. Il n'avait point pris d'entrepreneur. Il achetait ses matériaux lui-même et avait embauché cinq ouvriers qu'il payait à la journée. Il dirigeait les travaux.

Les ouvriers maçons ainsi employés étaient tous de la même famille et portaient le nom de Vilfar.

Léon, âgé de 33 ans, et son fils Emile, âgé de 13 ans ; Edouard, âgé de 16 ans 1/2 ; Edmond, âgé de 19 ans, frère du précédent ; Emile, âgé de 29 ans, tous trois neveux de Léon.

M. Léon Vilfar est père de quatre enfants.

Tous habitaient à Rumes, près Tournai (Belgique), 1, rue du Bois des Rosières.

L'effondrement

Tous ces ouvriers avaient pris leur travail vendredi matin, comme de coutume, vers six heures.

La maison était presque achevée, mais elle n'était point recouverte.

Sur le plancher du premier étage étaient amoncelés les pannes à coulisse qui devaient servir à faire la toiture.

De l'avis général, cette construction était faible ; les matériaux employés de qualité inférieure.

Or, nous l'avons dit, ce bâtiment était élevé à l'extrémité de la rue Ghesquières, à proximité des champs.

Le vent qui soufflait avait donc prise sur ce frêle immeuble et s'engouffrait dans les pièces, entrant par les fenêtres, par-dessus la charpente de la toiture et ébranlait les murs.

Vers six heures et demie, les cinq ouvriers descendirent dans la cave pour s'occuper du parage des maçonneries.

Une rafale formidable vint sans doute faire crouler le tas de pannes et, sous la secousse, les murs, comme atteints par un levier, cédèrent.

La maison entière s'écroula avec fracas...

A ce moment, quatre ouvriers travaillaient dans la cave. Ils furent ensevelis sous le tas de décombres.

Le plus jeune des Vilfar, Emile, était allé chercher du mortier sur le devant du chantier. Ce fut grâce à cette circonstance qu'il ne fut pas atteint.

Les secours

Le fracas épouvantable causé par l'écroulement du bâtiment causa une émouvante panique dans le quartier. On accourut de tous les côtés.

Le spectacle était lamentable. Le vent sifflait, ajoutant à l'horreur de la scène et faisant voltiger encore des débris de matériaux.

Cependant, on prévint aussitôt les autorités municipales d'Hellemmes, tandis que les voisins organisaient les premiers secours et cherchaient à déblayer un peu le terrain.

Les autorités se rendirent sur les lieux. Huit hommes du bataillon d'artillerie de forteresse, qui se rendaient au fort de Lezennes, furent réquisitionnés et plusieurs agents de police de Lille furent appelés.

Tout le monde se mit courageusement à l'œuvre, mais le travail était difficile et présentait de multiples dangers.

LES VICTIMES

Deux ouvriers grièvement blessés

Pourtant, au bout de peu de temps, on parvint à retirer tout d'abord Emile Vilfar, puis Léon.

Tous les deux reçurent les soins de M. le docteur Diérens.

Emile Vilfar avait le petit doigt et le pouce de la main droite brisés ; il a des contusions multiples sur tout le corps et des blessures dont il souffre beaucoup à la tête.

Léon Vilfar a également des contusions multiples sur tout le corps; il a été aussi fortement atteint à la tête. Il se plaint de vives douleurs dans les reins.

Deux morts

Ce ne fut que vers neuf heures et demie qu'on parvint à découvrir, au prix de multiples efforts et d'un travail opiniâtre, le corps d'Edouard Vilfar. Il était littéralement enseveli sous les décombres. Son corps était affreusement broyé. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Une heure plus tard, on dégageait le corps d'Edmond Vilfar. Comme le précédent, il avait succombé et avait été, sous l'amas des matériaux, horriblement écrasé.

Les deux cadavres ont été transportés à la morgue d'Hellemmes.

Les deux blessés, Emile et Léon, après avoir été pansés, ont été reconduits à Rumes, dans une grande voiture à laquelle étaient attelés deux chevaux et appartenant à la maison Lenfant.

Le jeune Emile Vilfar accompagnait les deux blessés, dont l'état est relativement satisfaisant.

On devine aisément l'émotion causée par ce terrible accident à Fives, à Hellemmes et aussi à Lille.

BELGIQUE

Liège. — *L'explosion de grisou. — Un nouvel accident*. — Le nombre des blessés n'est pas aussi considérable qu'on l'avait cru d'abord. Cinq ou six ouvriers seulement ont été atteints.

Un second accident est arrivé au même charbonnage, vers une heure de l'après-midi. L'eau étant venue à chasser la plaque qui se trouvait au-dessus de la galerie, un surveillant, Hubert Portenay, fut étranglé entre cette plaque et la poutre de soutènement. La mort a été instantanée.

Le Pont Rouge. — On nous télégraphie de Bruxelles ;

« J'apprends qu'un accord vient d'être conclu entre l'administration française et l'administration belge pour la reconstitution du *Pont Rouge*, situé sur la Lys mitoyenne. A diverses reprises les députés de Courtrai et d'Ypres avaient demandé l'exécution de ce travail. Mais l'administration française, devant participer à la dépense, a dû être consultée sur le dispositif à réaliser.

» La nouvelle de l'accord sera accueillie avec une vive satisfaction par les communes industrielles de la région frontière. »

Gheluwe. — *Retour de prison. — Terrible vengeance d'un voisin*. — Deux voisins qui habitent une maison divisée en deux habitations et dont la cour est commune, Florentin De Fraye, âgé de cinquante-cinq ans, colporteur, et Charles Schumacker, sont à couteaux tirés, depuis quelque temps déjà. Schumacker vient de subir une peine de quatre mois de prison pour violences exercées sur la fille De Fraye, avec laquelle il faisait la moisson. Il a toujours affirmé avoir été accusé à tort, d'où sa haine mortelle qu'il a vouée à ses voisins.

Vendredi, vers neuf heures du soir, les fils de M. De Fraye étant sortis à la cour, rentrèrent aussitôt, disant que le voisin et sa femme étaient en sentinelle, de chaque côté de la porte, armés l'un et l'autre d'énormes gourdins.

M. De Fraye voulut savoir quelles étaient les intentions de ses ennemis ; à peine avait-il mis un pied sur le seuil qu'il tombait assommé de deux terribles coups sur la tête.

Le docteur Soete, de Gheluve, a donné ses soins au blessé qui a été près de deux heures à reprendre connaissance.

La gendarmerie de Menin s'est rendue, pour la seconde fois, samedi, à Gheluve, et a continué l'enquête.

IMPRIMEZ VOUS-MÊME convocations, tarifs, avec l'*Expéditif*. Ni lavage, ni encrage. Rapidité, Economie, 13, rue Nationale, LILLE. 32425

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, *que nous publions aux annonces.* 32055

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SADAUNE-CABY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hortense-Joseph CABY, veuve de Monsieur Médard SADAUNE, décédée à Flers (Sart), le 25 mars 1898, dans sa 62e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sart. Les Laudes seront chantées le dimanche 27, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de l'église, route de Lille à Roubaix, à 9 heures 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 25 avril 1898, à 9 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DENIS-PONTHIEU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Honorine PONTHIEU, épouse de Monsieur Antoine DENIS, entrepreneur de peintures, décédée à Roubaix, le vendredi 25 mars 1898, dans sa 49e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — Réunion à la maison mortuaire, rue de Denain, 103.

Les amis et connaissances de la famille CHAPÉ DEPRET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Frédéric-Constant-Alexandre-Eugène CHAPÉ, commissaire de police du 4e arrondissement de la ville de Roubaix, décédé à Roubaix, le 25 mars 1898, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 28 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, d'où son corps sera transporté à Lille, pour y être inhumé au cimetière de l'Est, à 11 heures 1/2. Les Vigiles, seront chantées le dimanche 27, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph, 74.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 mars 1898, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse-Amand HORENT, décédé subitement à Roubaix, le 25 février 1898, à l'âge de 51 ans. Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit de la Confrérie du Rosaire, le mercredi 30 mars, à 7 heures, et à l'Obit de la Confrérie du Très Saint-Sacrement, le même jour, à 7 h. 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 28 mars 1898, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste SEYNAVE, sergent-major aux sapeurs-pompiers de Roubaix, membre actif de la Fédération des Sapeurs-Pompiers de France et d'Algérie, et de la société des Sauveteurs du Nord et de la Belgique, décoré des gouvernements français et belge, décédé à Roubaix, le 22 février 1898, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 28 mars 1898, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis DELPORTE, décédé à Roubaix, le 8 février 1898, à l'âge de 64 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vélocipédie & Automobilisme

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DE COURSES DE L'UNION VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD. — Nous continuons la publication du nouveau règlement de courses qui sera soumis à l'approbation du congrès de Tourcoing :

Commissaires aux virages. — Art. 21. — Les commissaires aux virages ne prennent part à aucune des délibérations du jury, et ne sont entendus qu'à titre consultatif. Ils vérifient si un coureur ne gêne point, volontairement ou non, s'il ne coupe pas un autre coureur, s'il ne se livre pas à des mouvements susceptibles de fausser les résultats d'une course.

Des Pistes. — Art. 22. — La Commission sportive se réserve le droit de ne pas admettre les pistes reconnues défectueuses pour y faire courir le championnat. Pourront seules y être admises les pistes en dur, mesurant au moins 333 mètres et à virages relevés.

Art. 23. — Les membres de la Commission sportive auront accès, les jours de course, au quartier des coureurs.

Art. 24. — Ce règlement sera affiché dans un endroit très apparent du quartier des coureurs, dans les vélodromes qui seront affiliés à la Fédération.

Des courses. — Art. 25. — Tout coureur qui dans une course en pousse un autre, le croise ou l'empêche par un moyen quelconque d'avancer peut être mis hors de course, ou puni d'une amende, à moins que la collision n'ait été causée par un troisième coureur, ou que le coureur qui en a souffert ne fût lui-même en faute ; mais le fait que cette collision a été involontaire ou qu'elle n'a pas modifié le résultat de la course ne constitue en aucun cas une excuse valable.

Art. 26. — Tout coureur qui coupe la ligne suivie par un autre coureur avant d'avoir deux longueurs pleines d'avance, pourra être distancé ou même disqualifié.

Art. 27. — Lorsqu'un coureur veut en dépasser un autre, il doit le faire extérieurement, à moins que le coureur qu'il veut dépasser ne s'écarte de la corde extérieure.

Art. 28. — Dans les courses de distances, tous les coureurs, pour avoir droit aux prix, doivent terminer le parcours.

Art. 29. — Dans les courses de temps, le nombre de kilomètres parcourus détermine les places. Il n'est pas nécessaire que le coureur soit resté le temps total en machine.

Art. 30. — Tout coureur démonté ou ayant quitté la piste pour descendre de machine, peut se faire aider pour remonter; dans ce dernier cas, il doit repartir du point où il a quitté la piste.

Art. 31. — Quand des séries auront été publiées avant les courses, cette publication ne pourra être considérée que comme officieuse, et les commissaires auront toujours le droit de modifier les séries sur le terrain.

Art. 32. — Les organisateurs de courses peuvent composer leur programme comme ils l'entendent, qualifier pour la finale le premier seulement ou les deux premiers ou même le troisième de la série la plus vite, ou imposer aux coureurs des limites de temps.

Du Championnat. — Art. 33. — La Fédération fait courir tous les ans, un championnat sur 2.000 mètres. Le gagnant aura droit au titre de champion de la F.V.D.N. Outre un prix important il recevra une croix spéciale et un diplôme.

Pourront y prendre part tous les coureurs membres d'un club affilié à la F. V. D. N.

Art. 34. — Le championnat ne pourra être couru que sur une piste répondant aux conditions de l'art. 22. Des vélodromes réunissant ces conditions, celui où sera couru le championnat sera désigné par le sort.

Le vainqueur de ces courses, outre le prix de cent francs, aura droit à un diplôme. Il pourra porter le titre de lauréat de la F. V. D. N.

Des réclamations. — Art. 36. — Le droit de réclamation appartient aux coureurs, mais les commissaires peuvent toujours agir d'office s'ils le jugent nécessaire.

Art. 37. — L'auteur d'une réclamation doit toujours prouver le bien fondé de sa réclamation et celui qui en est l'objet doit toujours être entendu.

Art. 38. — Les réclamations doivent être faites dans les délais suivants (en se conformant aux art. 14 et suivants):

1° Celles contre la qualification des coureurs et des machines, la régularité de l'engagement et le paiement du droit d'entrée avant la course et verbalement.

2° Celles contre les manœuvres illicites des coureurs, les erreurs de parcours ou toute autre irrégularité ayant eu lieu pendant la course, au plus tard un 1/4 d'heure après la course et par écrit.

3° Celle contre une fraude ayant eu pour résultat le départ d'un coureur dans une course pour laquelle il n'était pas qualifié, huit jours après, et par écrit.

Art. 39. — Le prix gagné par un coureur est retenu jusqu'à ce qu'il soit statué sur la réclamation; si cette réclamation est admise le coureur est mis hors de course et fait avancer d'une place tous les coureurs qui le suivent.

Des pénalités. — Art. 40. — Chaque fois qu'une pénalité de quelque nature qu'elle soit sera infligée à un coureur, celui-ci devra être entendu préalablement. Si le coureur convoqué fait défaut sans excuse valable le règlement pourra lui être appliqué dans toute sa rigueur.

Art. 41. — Le coureur frappé d'une pénalité a le droit absolu d'en appeler à la commission sportive, en se conformant à l'article 14.

Art. 42. — Les pénalités de suspension et de disqualification sont applicables dès que le coureur en a été avisé par lettre recommandée ; tous les présidents de sociétés affiliées et directeurs de vélodromes sont avisés officiellement de cette décision.

Cas non prévus. — Art. 43. — Si un cas non prévu dans le règlement se produisait, il devrait être soumis à la commission sportive qui se réunirait et statuerait immédiatement.

Le président de la commission sportive, A. Swaab de Boo, Lille. Les membres de la commission sportive : Bogny, vice-président de la F.V.D.N., Amiens; Duquesne, Roubaix; Fremeaux, Marcq-en-Barœul; Hollart, Arras; Petit, Boulogne.

LE RALLYE-PAPER CYCLISTE que la société « les Excursionnistes Roubaisiens » organise pour le 27 avril, s'annonce on ne peut mieux.

Cette société avait décidé en premier lieu d'accorder 500 francs de prix pour cette fête cycliste, mais elle a reçu tant d'encouragement que le chiffre de mille francs auquel elle s'était ensuite arrêtée sera de loin dépassé. Nous avons dit que le 1er prix consistait en une magnifique bicyclette de luxe, modèle 1898 de route, marque Thomas Delvoye, d'une valeur de 350 fr., les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e ont une valeur respective de 275 fr., 150 fr., 80 fr., 60 fr. et 50 fr. Viennent ensuite 45 autres prix qui sont loin d'être à dédaigner, la nomenclature complète paraîtra incessamment.

Bien que nous ayons déjà expliqué ce qu'était le Rallye-Paper cycliste, il nous faut aujourd'hui insister sur ce point que l'amateur vélocipédiste prenant part à ce genre de fête n'a pas besoin d'être un excellent routier. Il ne s'agit plus ici de courses, mais de chance ! et cette chance est égale pour tous les coureurs, forts et faibles, qui, marchant un peu à l'inconnu, sont obligés de marcher à une allure assez modérée.

Aussi, nous nous expliquons facilement le plaisir que prennent les amateurs cyclistes de nos régions à assister aux Rallye-Paper cyclistes ! Et comme celui du 17 avril n'en sera pas un ordinaire, il n'est pas de vélocipédiste qui ne tienne à y prendre part.

Leur dérangement, à l'ouverture de la saison, doit être surtout considéré comme but de sortie et, dame ! l'espoir de gagner une bicyclette de marque ou un objet d'une valeur importante n'est pas donné tous les jours. Et puis, quand ce ne serait qu'un prix moins important.

Rappelons que le billet d'inscription, au prix de un franc, est en vente, à Roubaix, chez J.-B. Delys, 54, rue de Blanchemaille ; à Tourcoing, au Café Delvoye, et aux Docks Rémois, et à Lille, au Café Henri, place de la Gare.

LA « PÉDALE » AU PARC BARBIEUX. — L'Association vélocipédique « La Pédale », dont le siège est au Café des Arcades, rue Neuve, organise pour le 3 avril une course entre ses sociétaires, à 3 heures de l'après-midi.

Cette course qui, en quelque sorte, est l'ouverture de la saison sportive, sera des plus intéressantes.

Elle comprendra les épreuves suivantes :

1re course de vitesse par la « Pédale », 2,000 mètres, par séries et finale; 2. Course de fond par la Pédale; 3. Match à handicap de 40 kil. entre Maurice Garin, président d'honneur de la Pédale, et Deroubaix, avec 20 kil. d'avance pour ce dernier.

L'entraînement se fera par tandem à pétrole.

Nous reviendrons sur ce sujet.

CALENDRIER DES COURSES POUR 1898. — *Bicyclettes*. — 10 avril. Paris-Roubaix. Courses régionales au Vélodrome de Roubaix. — 17 avril. Paris-Liancourt. — 24 avril. Paris-Dreux. — 1er mai. Championnat amateur (50 kil.) du département de la Seine. — 14-15 mai. Bordeaux-Paris. — 4-5 juin. Bol d'Or. — 13 juin. Courses du Véloce-Club Audomarois. — 19 juin. Paris-Château-Thierry. — 26 juin. Championnat de vitesse amateur. — 14 juillet. Paris-Beauvais (vétérans). — 21 août. Paris-Cabourg. — 3 à septembre. Paris-Royan.

Automobiles et motocycles. — 10 avril. Paris-Roubaix. — 24 avril. Critérium des motocycles. — 24 mai. Liverpool : Concours de poids lourds. — 1er juin. Paris : Concours de fiacres automobiles. — 15 au 30 juin. Paris : Exposition d'automobiles. — 3 au 14 juillet. Paris-...

LE CONGRÈS DE LA F. V. D. N. — Rappelons encore que c'est aujourd'hui dimanche 27 mars qu'aura lieu à Tourcoing, café Delvoye, siège de l'U. V. T. le Congrès annuel de la Fédération Vélocipédique du Nord.

Ventes publiques de laines de Roubaix-Tourcoing

TOURCOING

MM. F. Beulque, G. Beulque, G. Desrousseaux, G. Destombes, J. Flipo, G. Glorieux et E. Guéranger, courtiers-jurés, procéderont, le jeudi 31 mars, à onze heures du matin, à la Bourse, à la vente d'environ 200,000 kil. peignés, blousses, déchets, etc., qui seront visibles, à partir du 29 mars, dans les magasins, place Charles-Roussel.

LA LAINE A LONDRES

(*Télég. de notre correspondant spécial*)

Londres, 25 mars 7 h. 25. — Aujourd'hui catalogue de 5,000 balles de bonnes laines. Les enchères présentent le même caractère qu'hier. La filature allemande achète beaucoup. Les acheteurs de Roubaix-Tourcoing se sont portés aujourd'hui sur les croisés fins en toisons et en pièces.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du samedi 26 mars. — Auguste Dewaele, rue d'Arcole, 15. — Fernande Delroeux, rue des Récollets, cour Pollet, 2. — Robert Lammens, rue de Jemmappes, 15, — Pierre Vanden Wegaete, rue de Blanchemaille. — Théophile Deveerman, rue de Blanchemaille. — Bonami Dusoulier, rue de Blanchemaille. — Rufine Cléry, boulevard de Metz, maisons Deldalle, 1.

Mariages. — Albert Van Looy, 19 ans, charron, Ath, et Rosalie Duquenne, 28 ans, soigneuse, rue du Bassin, 12. — Henri Derambure, 26 ans, employé de commerce, rue d'Oran, 15, et Céline Loridant, 24 ans, piqurière, rue de la Perche, impasse du Midi, 21.

Déclarations de décès. — Frédéric Chapé, 53 ans, rue Saint-Joseph, 74. — Jules Declercq, 7 mois, quai de Toulon.

ANNAPPES. — Déclarations de naissances du 20 au 29 mars. — Néant. — Publications de mariages. — Auguste Guedin, 23 ans, employé, à Flers, et Julie Hotton, 23 ans, journalière, à Annappes. — Jean-Baptiste Dubar, 28 ans, teinturier, et Victoire Delcroix, 24 ans, journalière, à Forest. — Déclarations de décès. — Marie Darras, 41 ans, ménagère, ruelle de l'Hospice. — Paul Roussel, 32 ans, bûcheron, ruelle Cardon. — Edouard Vraumant, en religion Frère Fortuné, des écoles chrétiennes, au noviciat.

ASCQ. — Déclarations de naissances du 20 au 27 mars. — Marcel et Suzanne Herman, jumeaux, rue Marceau.

HEM. — Déclaration de naissance du 27 mars. — Marthe Delporte, Petit-Lannoy. — Déclaration de décès. — Auguste Deboschère, 64 ans, Trois-Baudets.

TOUFFLERS. — Déclarations de naissances du 27 mars. — Gabrielle Decarpentrie, Place. — Marie Buyssens, Recueil. — Arthur Hauthom, Cousinerie.

Publications de mariage. — Jules Petit, 27 ans, instituteur-adjoint, et Edmée Carpentier, 22 ans, sans profession. — Victor Dassonville, 25 ans, tourneur, et Rosalie Brulois, 24 ans, passementière. — Auguste Delcroix, 45 ans, teinturier, et Léocadie Plouquet, 25 ans, ménagère. — Oscar Constant, 25 ans, apprêteur, et Appoline Caby, 25 ans, journalière. — Jean Termate, 27 ans, fileur, et Alphonsine Duchaussois, 25 ans, bambrocheuse.

TOURCOING. — Déclarations de naissances. — Marie Belin, rue Arago. — Louis Demarque, rue Magenta. — Gustave Petrieux, rue du Château. — Jules Camue, rue de Madagascar.

Mariage. — Cyrille Vauhoutteghem, 21 ans, peigneur, et Albine Vancorseus, 20 ans, soigneuse. — Déclarations de décès. — Julia Deplancke, 5 mois, rue des Girondins, 44. — Arthur Duthoit, 34 ans, marchand de lait, rue de Toul. — Léon Dezin, 1 ans, rue du Pont-de-Neuville. — Clémence Castelin, 46 ans, sans profession, rue Chaptal, 1. — Henri Verschuer, 39 ans, coiffeur, rue des Anges, 46. — Louis Lefebvre, 68 ans, retraité de l'octroi, rue du Rhin.

FOOT-BALL

Sporting-Club Tourquennois. — Les travaux d'aménagement pour le challenge sont poussés activement rue de Dunkerque. Les deux élégantes tribunes qui seront inaugurées le 3 avril sont presque terminées, et elles compléteront d'une façon très heureuse l'installation déjà si remarquable du S. C. T.

L'une de ces tribunes sera réservée aux membres protecteurs ; ceux qui ne sont pas membres protecteurs y auront accès moyennant 5 francs d'entrée.

La seconde tribune est réservée aux membres honoraires, aux personnes munies d'une carte de 2 francs, et à ceux qui seront possesseurs des cartes annuelles dont il a été parlé.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Pour faciliter les amateurs qui doivent aller à la partie de 1.000 fr. à Tourcoing, la société du Clairon des Zouaves, rue Pellart, 48 a décidé de jouer un 2/3 mort pour 25 fr. en son local, le dimanche 27 mars à 11 h. 1/2 précises (avant midi), contre la société du Bon Vivant. 32 33d

— Dimanche 27 courant aura lieu chez M. Prudent Venherpe, le rendage d'une belle partie de coqs écossais, contre M. Savary. Tous coqs de 5 livres. La mise au parc à 4 heures 1/2 précises. 32.50d

ROUBAIX. — Parc du Petit Beaumont, établi chez Léopold Derache, dimanche 27 mars, rendage d'un 3/5 pour 30 francs paires de plaisir à 5 francs, contre la société Dambrin. Mise au parc à 5 heures, pour battre au jour. 32685

— Dimanche 27 mars, au Cœur Joyeux, rue Sébastopol, il se jouera un beau 2/1 mort pour 50 francs contre le Dragon Français, de l'Epeule, paires de plaisir à 10 francs. Mise au parc à 6 heures précises.

— Le lundi 28 mars, à 6 heures, à l'estaminet du Cochon Rouge, rue de Mouvaux, 18, un 2/3 mort pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr.

— Le même jour, à 6 heures 1/2, chez Oscar Savary, un 2/3 mort pour 60 francs, contre MM. Marécaux, Pollet et Cie.

— Le dimanche 3 avril, à 4 heures 1/4, à l'estaminet du « Chauffeur, » rue Voltaire prolongée, un 2/3 mort pour 50 francs.

— Dimanche 27 mars, attaque d'une belle partie de coqs chez Delemarle, rue de Beaurewaert, 139, contre F. Descamps, 3/5 pour 30 francs, tout coqs de 5 livres 1/2. Mise au parc à cinq heures précises.

CROIX. — Dimanche aura lieu chez M. Dhal, cabaretier à la Croix-Blanche, le rendage de la partie d'un 3/5 contre la société de chez M. Savary, de Roubaix.

HEM. — Le concours de coqs a lieu aujourd'hui, dimanche 27 mars, Auberge de l'Hempempont. Les amateurs sont prévenus qu'ils trouveront un parc couvert.

WATTRELOS. — Le dimanche 27 mars, à 3 heures, chez M. Emile Dufour, au Sartel, grande partie de coqs écossais contre Mathon de la rue de la Balance.

TOURCOING. — Sociétés prenant part au grand concours de coqs le dimanche 27 mars, à une heure et demie précise, chez Henri Delplanque, rue du Moulin-Fagot, 39, Tourcoing. Le tirage au sort à une heure et demie précise. Tous coqs ne dépassant pas 6 livres. Mise au parc à deux heures. Heure militaire. 1re, Société les Frangins, Tourcoing; 2e, Société Hel[illegible] id.; 3e, M. Louis Grau, id.; 4e, M. Henri Delplanque, id.; 5e, M. Lefebvre et Cie, id.; 6e, Les Quatre intimes, id.; 7e, Les Ambulants charpentiers, id.; 8e, Coq chantant, id.; 9e, L'Abondance, Roubaix; 10e, Vanderdonck, Mouscron; 11e, Cuirassier, id.; 12e Les Ambulants, id. 32693

MOUVAUX. — Chez M. Decraene, au Grand Parc, le dimanche 27 mars, à 5 heures, un 2/3 mort pour 50 fr., contre M. Louis Carrette, du Blanc-Seau.

— Le même jour, chez Surmont Deblock, rendage d'un 3/5 contre Henri Deboeuf, de Roubaix.

JEU DE BOULES

ROUBAIX. — Aujourd'hui, chez M. Alphonse Hespel, cabaretier au « Cercle des Bouleurs », place Faidherbe, une belle partie de boule. Le dimanche suivant, 3 avril, grand jeu de boule de 300 fr.

— Chez M. Emile Plateau, rue du Moulin, une partie se jouera le même jour ; 11 de 21 pour 50 fr., entre Georges Fœlix et Boucau, contre Min Blanc et Cie de l'Allumette.

TIR A LA BOULE

Dimanche 27 mars, chez M. Henno, estaminet du « Bon tisserand » pavé de Roubaix, à Mouvaux, grand tir à la boule pour de magnifiques pendules. L'inscription commencera à 3 h. 1/2. 32703

BAINS DE ST-AMAND (NORD)

Traitement des Rhumatismes, Goutte, Phlébite, Ataxie, et Paralysie partielle par Bains de Boues, Hydrothérapie et Massage. Casino, Belle Forêt, Parc, Pêche et nombreuses distractions. TÉLÉPHONES. Demander notice à la Nouvelle Direction.

GRANDES RÉDUCTIONS DE PRIX

Ouverture le 1er Mai. — Conditions spéciales Mai et Juin.

31756

L'un des Gérants : ALFRED MESSIAEN.

Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.